



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GUIDE D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SUIVI DES ELEVES

SOMMAIRE

I.COMMENT AGIR COLLECTIVEMENT AU SEIN DE L'ECOLE ?

<u>Définir collectivement la notion de climat scolaire</u>	<u>3</u>
<u>Développer le sentiment d'appartenance à une école</u>	<u>3</u>

II. COMMENT AGIR DANS SA CLASSE ?

<u>Des rituels à installer</u>	<u>4</u>
<u>Définir avec les élèves des règles de vie collective</u>	<u>4</u>
<u>Développer des compétences des élèves en favorisant les apprentissages.....</u>	<u>4</u>
Les compétences psycho-sociales au service des apprentissages Les « habiletés sociales » au service de la classe	
<u>Donner du sens aux apprentissages</u>	<u>5</u>
<u>Structurer le temps</u>	<u>5</u>
<u>Structurer l'espace.....</u>	<u>6</u>
<u>Mettre en œuvre et évaluer les actions.....</u>	<u>7</u>
<u>Observer les comportements de manière neutre, factuelle, avec le moins d'interprétation possible.....</u>	<u>7</u>
<u>Associer activement les parents.....</u>	<u>7</u>

III- COMMENT REGULER LES ACTIONS ?

<u>La régulation au sein de la classe.....</u>	<u>8</u>
<u>La conduite d'une équipe éducative.....</u>	<u>9</u>
<u>La conduite d'une commission éducative.....</u>	<u>10</u>

IV- QUE FAIRE EN SITUATION DE CRISE ?

ANNEXES

<u>Annexe 1 GRILLE D'OBSERVATION DU COMPORTEMENT DE L'ELEVE</u>	<u>13</u>
<u>Annexe 2 LES COMPETENCES PSYCHO-SOCIALES.....</u>	<u>15</u>
<u>Annexe 3 COMPTE-RENDU DE L'EQUIPE EDUCATIVE.....</u>	<u>16</u>
<u>Annexe 4 COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EDUCATIVE</u>	<u>18</u>
<u>Annexe 5 REpondre aux besoins éducatifs particuliers : quels plans pour qui ?</u>	<u>20</u>
<u>Projet d'accueil individualisé (PAI) 21.....</u>	<u>21</u>
<u>Projet personnalisé de scolarisation (PPS)</u>	<u>23</u>
<u>Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)</u>	<u>24</u>
<u>Plan personnalisé de réussite éducative (PPRE).....</u>	<u>25</u>
<u>Annexe 6 TRAME DE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE(PAP)</u>	<u>26.</u>
<u>Annexe 7 PPRE.....</u>	<u>38</u>
<u>Annexe 8 : EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTIONs EDUCATIVES : emploi du temps adapté, contrat de comportement, Fiche d'autoévaluation « Mon comportement à l'école » (à construire).....</u>	<u>41</u>
<u>Annexe 9 LES DIFFERENTES PHASES D'UNE CRISE.....</u>	<u>42</u>
<u>Annexe 10 PROTOCOLE DE GESTION DE CRISE (à contruire)</u>	<u>43</u>
<u>Annexe 11 PERSONNES RESSOURCES ET CHAMPS DE COMPETENCES.....</u>	<u>44</u>
<u>Annexe 12 PROTOCOLE ACADEMIQUE EN CAS D'AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE... ..</u>	<u>45</u>

L'enfant devient un élève en franchissant le seuil de l'école puis celui de la classe. Il est donc important que l'équipe pédagogique s'interroge collectivement sur les conditions qui vont lui permettre d'effectuer et de favoriser ce passage. Il faudra, dans cette réflexion, pouvoir prendre en compte le fait que l'enfant vient à l'école avec toutes les dimensions de sa vie personnelle, ses difficultés sociales...

L'état de « bien-être » à l'école et en classe favoriserait la motivation à apprendre, l'apprentissage coopératif, la cohésion de groupe, le respect et la confiance mutuels. La qualité des apprentissages agit sur le climat scolaire qui agit sur les apprentissages.

L'Ecole doit ainsi permettre à tous les élèves d'apprendre dans un climat de classe apaisé, de gérer leurs émotions et leurs relations, de comprendre et accepter des interdits ou des refus, de se réconcilier avec les apprentissages, de restaurer un sentiment de compétence, etc...

Ce guide a donc pour objet de fournir aux enseignants des conseils et des outils profitables pour les élèves avec des problèmes ou troubles du comportement mais aussi pour tous les autres de la classe

COMMENT AGIR COLLECTIVEMENT AU SEIN DE L'ECOLE ?

1- Définir collectivement la notion de climat scolaire

En équipe pédagogique, partager, débattre, trouver un consensus et se mettre d'accord sur la notion de climat scolaire. S'engager dans la démarche enquête climat scolaire.

Cette notion est à travailler et à partager dès la prérentrée puis prolonger la réflexion en conseil des maîtres ; au conseil d'école en partenariat avec les familles ; sur des temps informels...

2- Développer le sentiment d'appartenance à une école

L'institution est un cadre protecteur, un cadre à respecter avec des règles explicites. L'école, en tant qu'établissement public est un cadre sécurisant pour les adultes comme pour les enfants. Elle est un espace où l'on partage des valeurs communes. Le sentiment d'appartenance concerne à la fois la notion d'école et la notion d'équipe. Il renvoie au partage de valeurs communes que sont l'enseignement, les apprentissages et le bien vivre ensemble.

COMMENT AGIR DANS SA CLASSE ?

Il s'agira là de construire un environnement de travail confortable et propice aux apprentissages : un cadre sécurisé et rassurant pour que les élèves puissent s'épanouir dans les apprentissages, accéder au plaisir d'apprendre.

1- Des rituels à installer

A l'accueil :

Définir une stratégie d'accueil pour une mise au travail. Par exemple, un temps calme à l'arrivée des élèves va leur permettre de s'approprier l'espace classe, de se repérer, s'installer avant la séance : « *est-ce que vous êtes prêts, est-ce qu'on peut se mettre au travail ?* »

Prendre le temps de s'installer pour travailler, pour écouter, réfléchir, poser des questions, s'entraîner, pour se mettre dans un climat de travail.

A la sortie :

Mettre en valeur les comportements positifs, les réussites et les progrès des élèves. Récapituler tous les aspects positifs de la journée avant la sortie, ceci peut contribuer à développer la confiance en soi et les attitudes positives.

2- Définir avec les élèves des règles de la vie collective

Il s'agit pour le professeur des écoles de s'inscrire et d'y inscrire les élèves, dans une culture du « bien vivre ensemble » dans le groupe classe :

« *On est là tous ensemble, on va passer une année ensemble, travailler ensemble... Comment va-t-on s'y prendre concrètement pour bien vivre ensemble ?* »

Ces règles de vie collective doivent être claires et simples, elles renvoient au cadre protecteur favorable aux apprentissages et au bien vivre ensemble :

- La prise de parole : prise en considération de la parole des élèves et du maître
- L'autre comme individu
- Le matériel, les espaces, les déplacements dans la classe
- Le rythme d'apprentissage des élèves : l'enseignant peut se créer des critères d'observation (**voir annexe 1**) avec des éléments factuels lui permettant de s'arrêter si les élèves décrochent et envisager des solutions ou d'autres situations dans ces cas-là.

La spécificité de chaque classe est essentielle mais l'équipe pédagogique pourra aussi harmoniser le contenu des règles de la classe et surtout leur hiérarchie. Des règles similaires constituent en effet pour l'élève un repère tout au long de sa scolarité, lui permettant de mieux les appliquer, de les comprendre et donc de les respecter.

Les règles de la classe doivent être conformes au règlement intérieur de l'école.

Les règles de classe doivent, de préférence, être **affichées dans la salle de classe** et/ou **copiées dans le cahier d'Enseignement Civique et Morale** (ou tout autre support jugé adapté par l'enseignant). L'affichage en classe permet à l'élève de bien visualiser les règles et d'y faire référence en cas de remarques ou de conflits.

3- Développer des compétences des élèves favorisant les apprentissages

- a) Les compétences psycho-sociales au service des apprentissages (**voir annexe 2**)

La définition de l'OMS :

"Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de

bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."

L'objectif du développement et du renforcement des compétences psycho-sociales est d'améliorer la qualité des relations des enfants en milieu scolaire pour leur donner confiance en eux et en l'école, faciliter les apprentissages et améliorer les résultats scolaires en lien avec les parcours éducatifs de santé et citoyen.

b) Les « habilités sociales » au service de la classe

Ces règles de vie contribuent, pour certains élèves, à l'enseignement des « **habiletés sociales** » au **service de la classe** c'est-à-dire les comportements qui permettent des relations sociales acceptables :

- Comment se joindre à un groupe déjà structuré autour d'une activité ?
- Comment manifester de manière acceptable un désaccord avec un camarade ou un adulte ?
- Comment favoriser la coopération, l'entraide au sein du groupe pour aider l'élève à se décentrer de lui-même et à développer de l'empathie ?
- Comment accepter la différence comme source de richesse et de complémentarité ?

4- Donner du sens aux apprentissages

Développer des apprentissages stimulants intellectuellement, culturellement enrichissants en intégrant des projets interdisciplinaires menés à partir des mythes, récits fondateurs, contes, littérature qui soulèvent les questions existentielles.

Travailler les champs disciplinaires (ou en maternelle, les mathématiques, la découverte du monde, l'oral, la découverte de l'écrit)... à travers un support culturel.
Connaissance du fonctionnement du corps humain permettant d'adopter des comportements favorables à la santé (prévention des jeux dangereux et du harcèlement)

Jouer à faire semblant, pour mettre à distance les émotions (pour les plus grands, projet théâtre)

Enseigner en se référant explicitement aux programmes, avec des exigences cognitives, mesurables.

Adapter les démarches et renforcer un étayage qui permet à l'élève de construire son autonomie (outils méthodologiques, guides...)

5- Structurer le temps

Il s'agit de rendre le temps prévisible avec un emploi du temps très régulier, qui se répète le plus possible d'un jour sur l'autre autour d'activités dont le déroulement est lui aussi très ritualisé et formalisé. Les transitions sont des temps sensibles.

Un support visuel pour se repérer à tout moment aide ces élèves qui, même avec une intelligence non altérée, ont souvent du mal à se repérer dans le temps et à le mentaliser. Cela est particulièrement important pour les changements de lieux ou d'activités et pour les temps informels.

Un exemple d'emploi du temps est présenté ci-dessous¹ : il peut être disposé sur la table de l'élève qui barre ou coche chaque activité au fur et à mesure. Un minuteur peut être utilisé pendant les séances d'apprentissage mais aussi pendant l'activité plaisir.

¹ Extrait du Guide « Comportements d'élèves – Prévenir et gérer » DSDEN de la Manche Février 2016

Ma semaine à l'école									
LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Je m'installe		Je m'installe		Je m'installe		Je m'installe		Je m'installe	
<u>Découverte du monde</u>		<u>Anglais</u>		<u>Découverte du monde</u>		<u>ICM</u>		<u>Orthographe</u>	
Activité plaisir/ Pause cognitive : - à partir d'un centre d'intérêt		<u>Mathématiques</u>		<u>Maîtrise de la langue</u>		<u>Mathématiques</u>		Activité plaisir	
<u>Lecture</u>		Activité plaisir		Mathématiques		Activité plaisir		<u>Mathématiques</u>	
Activité plaisir		Découverte du monde		Activité plaisir		Lecture		Activité plaisir	
Je sors		Je sors		Je sors		Je sors		Je sors	

Anticiper les changements d'activité, de lieu :

« Dans 5 minutes, nous allons.../ tu vas... » ou utiliser un signe convenu à l'avance.

Pour chaque activité :

- un rituel d'ouverture :
Annoncer la séance, la discipline concernée, la « raccrocher » à la séance précédente, expliciter le déroulement de la séance, ...
- Indiquer aux élèves la durée de l'activité et se mettre d'accord avec eux
- un rituel de fermeture
Récapituler, cibler ce qui a été le plus important, annoncer la prochaine séance qui prolongera ce travail.
Privilégier les interventions orales « neutres ». comme « je veux que tu aies fini avant la récréation » plutôt que « arrête de jouer ou de te déplacer ».

Intervenir rapidement notamment sur les temps de transition, ne pas laisser de temps morts, passer rapidement d'une activité à une autre. Ne pas laisser le temps de discuter... en ayant des consignes précises et concises.

6- Structurer l'espace

Un espace de travail est personnel : il est important que l'élève ait sa place (bureau, coin regroupement, salle de motricité...). Expliciter espace personnel/ espace commun.

Prévoir un lieu « sas » où l'élève peut retrouver son calme, en dehors du regard de ses pairs (au fond de la classe, dans une salle attenante, dans le bureau du directeur(trice), dans une autre classe...)

Autoriser le mouvement, l'apprentissage en mouvement. Prévoir des possibilités de déplacement, maîtrisés par l'adulte. Favoriser les activités physiques et sportives, les jeux d'opposition, de coopération. Ces enfants ont souvent besoin de s'exprimer avec leur corps.

La relaxation à l'école apparaît alors comme une voie possible pour pouvoir canaliser l'énergie et aider les enfants à se recentrer sur les apprentissages. Les exercices de relaxation peuvent être réalisés à des temps différents : des exercices courts en classe, des petits exercices en salle de motricité pour démarrer ou clore une séance ou même des séquences d'apprentissage complètes.

Le rythme d'apprentissage est différent selon les enfants. Il peut être pris en considération par l'accès à des espaces différenciés selon les besoins des élèves. En effet, des espaces peuvent être aménagés avec les élèves à partir d'une boîte à idées par exemple, et leur accès conditionné par le fonctionnement décidé ensemble.

Exemples d'espaces : bibliothèque, jeux calmes type tan-gram/frises/memory... ou jeux de construction, fiches d'autonomie, logico-mathématique, création artistique (collage/découpage/peinture), création d'écrits/de poésies, d'énigmes à résoudre...

Penser en amont le plan de la classe en tenant compte des diversités des élèves.

7- Mettre en œuvre et évaluer les actions

La dimension éducative incluse dans le geste professionnel suppose des espaces de parole partagée où l'ensemble des membres de la communauté « classe » fait un point sur son fonctionnement et sur ce qui pourrait améliorer la vie collective ou ce qui peut poser difficulté. Ainsi, ensemble, des solutions pourront être envisagées, discutées et mises en place sur la base d'une confiance réciproque.

Offrir quelques minutes de retour positif sur la journée/ la semaine.

*Individuellement, chaque élève va écrire sur son carnet de "mots doux" une phrase du type :
« Ce qui m'a fait plaisir aujourd'hui /cette semaine ... » "Ce qui m'a apporté du bonheur / de la joie / ..."
"Ou plus simplement « Aujourd'hui /cette semaine j'ai aimé quand ... »*

Il est important que chaque enfant se sente libre d'écrire quelque chose qui lui est personnel même si cela semble banal.

La maîtresse peut aller aider un élève qui serait en "panne" d'inspiration et ne trouverait pas quelque chose de positif à raconter.

L'important est que le message soit positif.

A la fin quelques élèves volontaires pourront partager à haute voix leur message s'ils le souhaitent.

8- Observer les comportements de manière neutre, factuelle, avec le moins d'interprétation possible (annexe 1)

Il est utile de lister les disciplines, les situations ou les modalités de travail dans lesquelles l'élève est le plus performant et/ou montre le comportement le plus adapté.

Faire de même pour les disciplines, les situations ou les modalités de travail dans lesquelles il montre le plus de difficultés.

Il convient de rappeler que l'évaluation des difficultés de comportement d'un élève doit toujours tenir compte de son âge et de son niveau de développement. Il est toujours souhaitable d'informer les représentants légaux du déroulement de cette phase d'observation

9- Associer activement les parents

- S'appuyer sur la famille pour identifier les points d'appui de l'élève, ses difficultés à la maison ou à l'extérieur
- S'assurer de contacts réguliers, tenir la famille informée (réunions, mise en place de moyens de liaison)
- Rechercher des actions complémentaires, des stratégies pour gérer les comportements inadaptés, associer les parents au projet avec respect
- Prendre en compte la souffrance possible des parents en raison éventuellement de leur propre vécu à l'école et des difficultés de leur enfant. Dans ce cadre, certains parents craignent de venir à l'école car « on » va encore leur dire ce qui ne va pas » ; ils sont souvent déjà très culpabilisés.

1- La régulation au sein de la classe :

En cas de transgression (différent d'une situation de « crise » évoquée ci-après), il est souvent très difficile mais nécessaire que l'adulte ne se laisse pas enfermer dans une relation qui se poserait en rapport de force et/ou en cherchant à ne pas « perdre la face ».

Il est important de ne pas culpabiliser l'élève qui n'a pas toujours les moyens de maîtriser ses émotions et de bien mettre en évidence que c'est le comportement de l'élève qui pose problème et non l'élève lui-même qui se réduirait à sa difficulté comportementale.

Voici une suggestion d'approche en 5 étapes (puisée dans les travaux de l'Université de Laval au Québec).

- 1- Expliquer brièvement et précisément à l'élève quel comportement est inacceptable (crier, courir dans la classe, menacer un camarade, ...).
- 2- Expliquer brièvement à l'élève pourquoi ce comportement est inacceptable. On croit généralement que l'élève le sait et qu'il agit en connaissance de cause (voire par provocation) mais souvent il est « pris » par un agir qui le déborde et n'a pas toujours conscience de ce qu'il génère.
- 3- Donner à l'élève le choix entre deux actions possibles en présentant toujours la conséquence positive en premier. Par exemple : « si tu t'arrêtes de taper X, tu pourras finir l'album que tu as commencé et finir l'après-midi avec tout le monde. Si tu ne t'arrêtes pas, je vais t'isoler et tu ne pourras pas faire de l'informatique avec nous tout à l'heure ».
- 4- Laisser un temps raisonnable pour que l'élève puisse prendre sa décision, sinon ce serait perçu comme un ultimatum qui provoquerait sans doute une escalade dans son comportement inadéquat.
- 5- L'élève réalise l'action choisie sans restriction. Les limites n'ont d'utilité que si l'adulte est cohérent dans les conséquences qui leur sont associées. Sanctionner, c'est remettre l'individu dans le groupe. S'il n'y a pas de réponse éducative, alors pourquoi mettre en place des règles de vie ?

Pour être efficace, leur application doit se faire de façon ferme, mais non répressive. On ne punit pas l'élève, mais on interrompt un comportement qui ne peut être autorisé en classe.

Les caractéristiques de la réponse éducative :

- *Elle s'adresse à un sujet (pas de punition collective)*
- *Le sujet est considéré comme éduicable (la sanction a un sens)*
- *Elle porte sur des actes et pas sur des intentions*
- *La sanction est la privation de l'exercice d'un droit. Il ressortira de cela la frustration et non pas l'humiliation*
- *Elle s'accompagne d'une procédure réparatoire : faire un geste vers la victime ou le groupe. Il faut donc aider l'élève à se rendre compte qu'il existe des moyens de réparer. Cela ne peut pas forcément se faire dans l'instant. La question du « différer » est importante. Pour réparer, il faut travailler sur la prise en compte de la victime comme victime*
- *Elle doit être en rapport et proportionnelle avec la transgression et sa gravité.*

- 6- **Le retrait** - Il arrive que le comportement très perturbateur de l'élève conduise l'enseignant(e) à le sortir de la classe pour l'isoler. Dans ce cas, il est important de verbaliser (pour l'élève et pour ses camarades) que c'est le comportement de l'élève et non l'élève lui-même qui ne peut pas être accepté dans la classe. Le retrait ne doit pas être présenté comme une punition, ni comme une exclusion, mais comme la conséquence prévisible (car écrite dans les règles de vie) de l'attitude de l'élève.

A la fin de la période de retrait, il est important d'encourager ou de valoriser le plus rapidement possible le jeune, et de ne pas faire peser sur lui une pression particulière, comme s'il marchait sur un fil en se disant qu'on guette son premier faux pas pour l'exclure à nouveau.

2- La conduite d'une équipe éducative :

PRINCIPES ET OBJECTIFS

L'équipe éducative est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige :

- comportement perturbant le fonctionnement de la classe ou celui de l'école
- difficultés d'apprentissage en lien avec une problématique médicale ou psychologique
- difficultés d'intégration au sein du groupe de pairs et/ou d'adaptation aux exigences de l'école.

L'équipe éducative est programmée en dehors des heures de classe. Le directeur doit veiller à ce que les horaires de réunion ne soient pas un obstacle à la participation des parents.

La réunion d'équipe éducative est un moment privilégié pour permettre un regard croisé sur l'élève à un moment donné pour mieux comprendre, aider, rechercher des solutions, des stratégies d'équipe, des dispositifs d'accompagnement. L'organisation d'une équipe éducative suffit quelquefois à débloquer ou régler un malentendu.

PREPARATION

L'équipe éducative est présidée par le directeur d'école qui invite, par courrier, au moins une semaine à l'avance :

- le ou les enseignants de l'école
- les parents concernés ou représentants légaux dont la présence est indispensable à la tenue de la réunion de l'équipe éducative
- les personnels RASED et le psychologue de l'Education nationale
- le médecin de l'Education nationale, de la PMI et éventuellement l'infirmière scolaire
- l'IEN
- l'AVS ou AESH
- les personnels du secteur soin (médecin, psychologue, orthophoniste, orthoptiste....) après accord de la famille
- les personnels des services sociaux et éducatifs

L'opportunité de la présence de l'élève sera appréciée en fonction des besoins identifiés.

La participation du plus grand nombre d'acteurs intervenant auprès de l'élève est primordiale à l'efficacité de la réunion.

DEROULE ET PERSPECTIVES

Le directeur :

- ouvre la réunion en posant le cadre et l'objectif de la réunion (l'introduction est fondamentale)
- présente chacun des membres, distribue la parole en veillant à ce que chacun puisse s'exprimer

Les éléments d'observation, les faits, les témoins, les dates, les heures, les résultats aux évaluations doivent être présentés avec mesure, tact et sans jugement de valeur.

Le « hors scolaire » n'est pas l'objet de la réunion même si des informations sur ce « hors scolaire » peuvent éclairer et aider à comprendre la situation.

L'équipe éducative ne doit pas rechercher des explications à des échecs ou à des troubles du comportement :

elle permet de présenter des faits sans interprétation, chaque membre, du fait de sa compétence, apportera son expertise quant à l'analyse de ces faits.

Dans le cadre de la coéducation, la préoccupation des membres de l'équipe éducative doit être d'aider la famille dans :

- la prise de conscience des difficultés de leur enfant
- l'accompagnement dans le parcours de diagnostic et de prise en charge
- l'ouverture à un partage autour des exigences de l'école.

Une synthèse est réalisée à l'issue de l'équipe éducative avec des propositions à destination :

- de la famille
- de l'équipe pédagogique (pédagogie différenciée, aménagement du temps scolaire...)
- de tous les professionnels concernés.

Ces propositions doivent être accompagnées d'un échéancier précisant le rôle de chacun dans le suivi et la date de la tenue d'une prochaine réunion de l'équipe éducative.

Un compte rendu est rédigé par le directeur pour toutes les personnes présentes en restant fidèle à ce qui s'est dit. Une copie doit être envoyée à l'EN (**voir annexe 3**).

3- La conduite d'une commission éducative :

La commission éducative est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé et sociaux de l'établissement.

Prévue par l'article R.511-19-1 du code de l'éducation, la composition de la commission éducative instituée dans chaque collège et lycée, est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite au règlement intérieur de l'établissement. Le chef d'établissement qui en assure la présidence ou, en son absence, l'adjoint qu'il aura désigné. Le chef d'établissement nomme les membres. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur. Une très large marge d'appréciation est laissée à l'établissement pour éventuellement élargir sa composition et ses missions.

Les invitations peuvent varier en nombre et en qualité de personnes selon la situation de l'élève ou selon la succession des réunions concernant un même enfant :

- les parents (y compris lorsqu'ils sont séparés) ou responsable légal. Les parents peuvent se faire représenter ou accompagner par un membre d'une association de parents d'élèves ou par un autre parent d'élève de l'école. La famille d'accueil de l'enfant n'a pas à être invitée ; toutefois, elle peut l'être, très exceptionnellement par son organisme de tutelle qui doit être informé de l'existence de la réunion et y être invité es qualité
- le chef d'établissement
- l'équipe pédagogique
- le médecin de l'EN
- l'infirmière de l'EN
- le psychologue de l'EN
- le CPE
- l'assistante sociale scolaire
- l'enseignant référent

En fonction des situations

- l'AESH

- Des personnels paramédicaux extérieurs
- Des personnels des CMPP
- Des personnels de l'intersecteur (CMP)
- Des personnels de la protection de l'enfance (l'ASE) ou de la PJJ
- L'assistante sociale du secteur
- Des personnels de services de soins (SESSAD)
- Des personnels des services de placement
- L'enfant selon son âge

Un compte rendu est rédigé par le chef d'établissement pour toutes les personnes présentes en restant fidèle à ce qui s'est dit. (**voir annexe 4**).

QUE FAIRE EN SITUATION DE CRISE ?

Définition de la crise :

« *Épisode d'agressivité d'un élève pouvant menacer sa sécurité et/ou celle des personnes présentes*
»

A travers la crise, l'enfant tente de maintenir un équilibre entre ses besoins et les contraintes du milieu.

L'anxiété crée un état de confusion qui fragilise le lien qui le relie à la réalité.

Aider un élève en crise, c'est lui proposer des adaptations pour réduire cette désorganisation mentale et lui apprendre des habiletés sociales.

Il est essentiel de repérer et reconnaître les signes précurseurs d'une crise (frustration, impuissance, agressivité, anxiété) et l'élément déclencheur (le moment, les interactions, le lieu...).

L'annexe 7 présente les différentes phases d'une crise.

ANNEXE 1 : GRILLE D'OBSERVATION DU COMPORTEMENT DE L'ELEVE

NOM de l'élève : **Classe :** **Date d'observation :**

Il convient de rappeler que l'évaluation des difficultés de comportement d'un élève doit toujours tenir compte de son âge et de son niveau de développement.

Il est toujours souhaitable d'informer les représentants légaux du déroulement de cette phase d'observation

COMPORTEMENT FACE AU TRAVAIL	DUREE		FREQUENCE			INTENSITE			Commentaires
	Depuis quelques jours	Depuis quelques semaines	Occasionnellement	Plusieurs fois par semaine (3 à 4)	Plusieurs fois par jour (3 à 4)	Situation agaçante	Situation dérangeante	Entraînant des conséquences graves	
ENTREE DANS LA TACHE									
Exécute volontairement le travail demandé									
A besoin de l'étayage d'un adulte pour entreprendre le travail et le poursuivre									
ATTENTION ET ACTIVITE MOTRICE									
Inattentif, facilement distrait									
Toujours en mouvement (bouge, gigote, fait tomber ses affaires....)									
Se déplace dans la classe									
ORGANISATION DANS LE TRAVAIL									
A un manque d'intérêt pour le travail scolaire									
A de la difficulté à respecter les tours de parole et à attendre son tour, impulsif									
Oublie ce qu'il/elle a déjà appris									
N'arrive pas à terminer ce qu'il a commencé									
N'a pas toujours le matériel requis									
REACTION FACE A LA REUSSITE ET L'ECHEC									
Sa réaction est positive face à la réussite									
Se démotive face à l'échec									
Est indifférent face à l'échec									
Adopte des comportements inadéquats face à l'échec									

COMPORTEMENT AU SEIN DU GROUPE DE PAIRS	DUREE		FREQUENCE			INTENSITE			Commentaires
	Depuis quelques jours	Depuis quelques semaines	Occasionnellement	Plusieurs fois par semaine (3 à 4)	Plusieurs fois par jour (3 à 4)	Situation agaçante	Situation dérangeante	Entraînant des conséquences graves	
INTEGRATION AU SEIN DU GROUPE									
S'implique dans le groupe sans agressivité									
S'implique dans le groupe avec agressivité									
Est bien accepté dans le groupe									
AGRESSIVITE VERBALE									
Manifeste de l'agressivité verbale									
Provoque, fait des colères, injurie									
AGRESSIVITE PHYSIQUE									
Manifeste de l'agressivité physique									
Est impliqué dans les bousculades et bagarres									
COMPORTEMENT FACE A L'ADULTE	Depuis quelques jours	Depuis quelques semaines	Occasionnellement	Plusieurs fois par semaine (3 à 4)	Plusieurs fois par jour (3 à 4)	Situation agaçante	Situation dérangeante	Entraînant des conséquences graves	Commentaires
APPRECIATION GLOBALE									
A une bonne relation									
Cherche à attirer l'attention par des comportements inadéquats									
RESPECT DES CONSIGNES									
Respecte sans difficulté les consignes									
Manifeste son opposition de façon verbale ou physique									
PONCTUALITE ET ASSIDUITE									
Est en retard									
Est absent									

ANNEXE 2 : LES COMPETENCES PSYCHO-SOCIALES

Les compétences psycho-sociales peuvent être classées en 3 sous-catégories :

COMPETENCES SOCIALES (OU INTERPERSONNELLES OU DE COMMUNICATION)	COMPETENCES COGNITIVES	COMPETENCES EMOTIONNELLES
<p>Savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles <i>La communication efficace</i> signifie que nous soyons capables de nous exprimer à la fois verbalement, de façon appropriée à notre culture et aux situations. Cela peut signifier être capable d'exprimer nos désirs à propos d'une action dans laquelle on nous demande de nous impliquer. Cela peut également signifier être capable de demander des conseils quand cela s'avère nécessaire. <i>Les aptitudes relationnelles</i> nous aident à établir des rapports de façon positive avec les gens que nous côtoyons. Cela signifie être capable de lier et de conserver des relations amicales, ce qui peut être d'une grande importance pour notre bien-être social et mental. Cela signifie également garder de bonnes relations avec les membres de notre famille, source importante de soutien social. Il s'agit aussi de savoir interrompre des relations d'une manière constructive.</p>	<p>Apprendre à résoudre des problèmes / apprendre à prendre des décisions <i>Apprendre à résoudre les problèmes</i> : nous aide à faire face à ceux que nous rencontrerons inévitablement tout au long de notre vie. Des problèmes personnels importants, laissés sans solution, peuvent à la longue maintenir un stress mental et entraîner une fatigue physique. <i>Apprendre à prendre des décisions</i> nous aide à les prendre de façon constructive. Cela peut avoir des conséquences favorables sur la santé, si les décisions sont prises de façon active, en évaluant les différentes options et les effets de chacune d'entre-elles.</p>	<p>Savoir gérer son stress / savoir gérer ses émotions <i>Faire face à son stress</i> suppose d'en reconnaître les sources et les effets et de savoir en contrôler le niveau. Nous pouvons alors agir de façon à réduire les sources de stress, par exemple, en modifiant notre environnement physique ou notre style de vie. Nous pouvons également apprendre à nous relaxer pour que les tensions créées par un stress inévitable ne donnent pas naissance à des problèmes de santé. <i>Pour faire face aux émotions</i>, il faut savoir reconnaître les siennes et celles des autres. Il faut être conscient de leur influence sur les comportements et savoir quelles réactions adopter. Les émotions intenses comme la colère ou la tristesse peuvent avoir des effets négatifs sur notre santé si nous ne réagissons pas de façon appropriée.</p>
<p>Avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres <i>Avoir conscience de soi-même</i>, c'est connaître son propre caractère, ses forces et ses faiblesses, ses désirs et ses aversions. Cela nous aide à reconnaître les situations dans lesquelles nous sommes stressés ou sous pression. C'est indispensable aussi pour établir une communication efficace, des relations interpersonnelles constructives et pour développer notre sens du partage d'opinions avec les autres. <i>Avoir de l'empathie pour les autres</i> signifie qu'il s'agit d'imaginer ce que la vie peut être pour une autre personne même, dans une situation familière. Cela peut nous aider à accepter les autres qui sont différents de nous et à améliorer nos relations sociales, par exemple dans le cas de diversité ethnique.</p>	<p>Avoir une pensée créative / avoir une pensée critique <i>La pensée créative</i> contribue à la fois à la prise de décision et à la résolution de problèmes en nous permettant d'explorer les alternatives possibles et les diverses conséquences de nos actions ou de notre refus d'action. Cela nous aide à regarder au-delà de nos propres expériences. [...] La pensée créative peut nous aider à répondre de façon adaptative et avec souplesse aux situations de la vie quotidienne. <i>La pensée (ou l'esprit) critique</i> est la capacité à analyser les informations et les expériences de façon objective. Elle peut contribuer à la santé en nous aidant à reconnaître et à évaluer les facteurs qui influencent nos attitudes et nos comportements, comme les médias et les pressions de nos pairs.</p>	

CONSTATS ET PROPOSITIONS

Membres	Constats	Propositions	Calendrier de mise en œuvre
Parent(s)			
Equipe enseignante dont RASED			
AVS ou AESH			
Services de santé (Education nationale ou PMI)			
Personnels du secteur soin			
Personnels des services sociaux et éducatifs			

SYNTHESE PARTAGEE

Cette synthèse servira de rappels lors de la prochaine réunion de l'équipe éducative : elle doit faire consensus entre tous les membres.

Modalités de suivi avec la famille (rencontres régulières...)

Aménagements pédagogiques

Démarches extérieures conseillées

Proposition de saisine de la MDPH par la famille

Remarques éventuelles :

Date de la prochaine réunion :

Heure :

Compte-rendu rédigé le :

Les représentants légaux (nom et signature)

par :

Le (la) directeur(trice) (nom et signature)

ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DE COMMISSION EDUCATIVE 2nd degré

Logo de
l'établissement

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :

Date de la réunion :

Situation scolaire actuelle :
Etablissement :
Classe : Temps de scolarisation :
Aide(s) mise(s) en œuvre (pédagogique, humaine, matérielle...)
Autres indicateurs (absences, retards, rapports d'incidents...)

Responsables légaux
M. Mme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel fixe :

M. Mme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel fixe :

CURSUS SCOLAIRE									
Classe	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tale	CAP	Autres
Nb d'années									

MEMBRES DE L'EQUIPE EDUCATIVE					
Nom	Qualité	Signature	Nom	Qualité	Signature

CONSTATS ET PROPOSITIONS

Membres	Constats	Propositions	Calendrier de mise en œuvre
Parent(s)			
Elève			
Equipe enseignante dont CPE, professeur principal et enseignant référent RASED			
AVS ou AESH			
Services de santé (Education nationale ou PMI)			
Personnels du secteur soin			
Personnels des services sociaux et éducatifs			

SYNTHESE PARTAGEE

Cette synthèse servira de rappels lors de la prochaine réunion de l'équipe éducative : elle doit faire consensus entre tous les membres.

Modalités de suivi avec la famille (rencontres régulières...)

Aménagements pédagogiques

Démarches extérieures conseillées

Proposition de saisine de la MDPH par la famille

Mesures disciplinaire

Remarques éventuelles :

Date de la prochaine réunion :

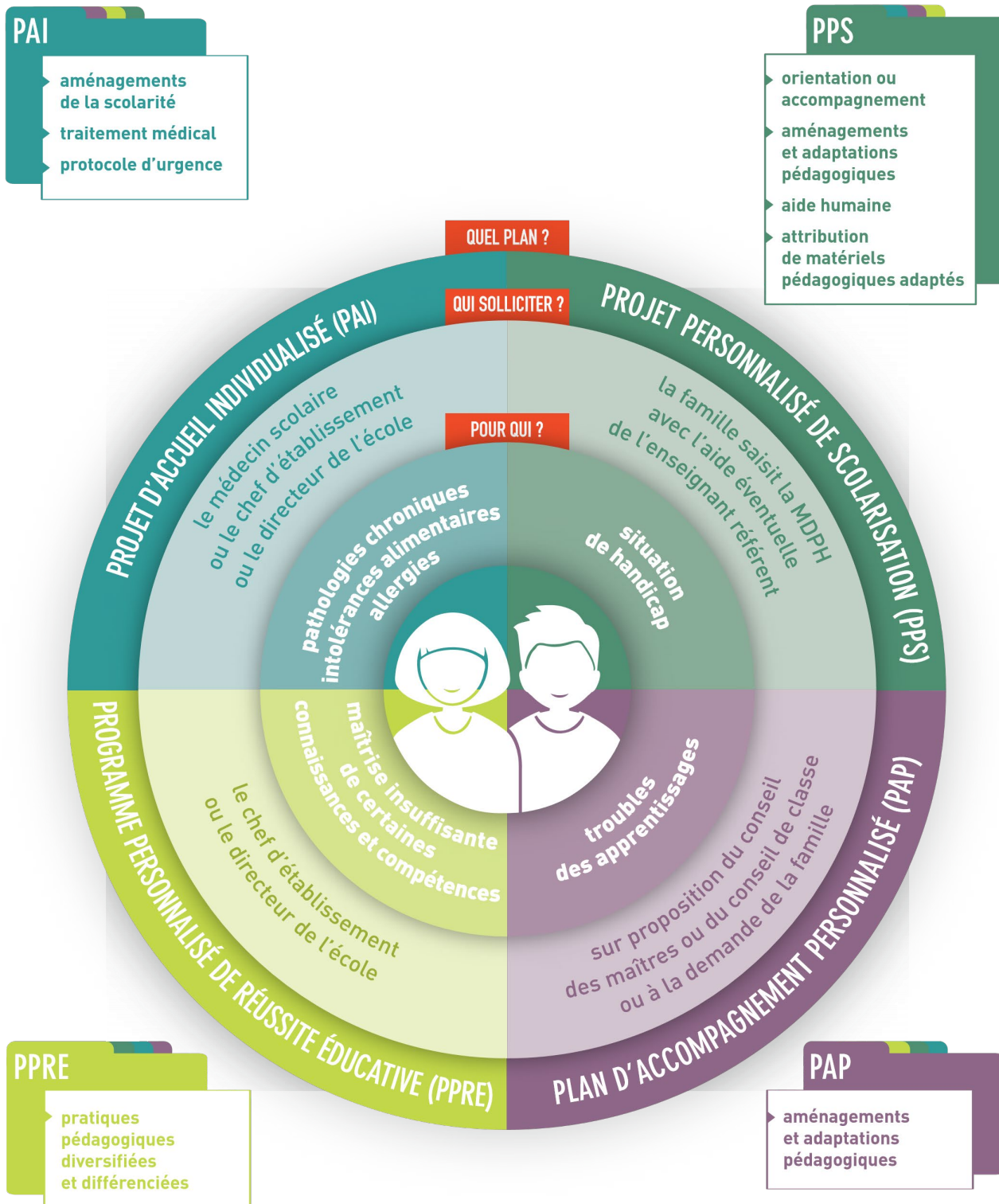
Heure :

Compte-rendu rédigé le :

par :

Les représentants légaux (nom et signature)

Le(la) chef d'établissement (nom et signature)



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

LES ELEVES CONCERNES

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

LES OBJECTIFS DU PAI

Le PAI est un document écrit qui précise pour les élèves, durant les temps scolaires et périscolaires, les traitements médicaux et/ou les régimes spécifiques liés aux intolérances alimentaires. Il comporte, le cas échéant, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé, par exemple pour un contrôle régulier de la glycémie.

Ce document précise également comment, en cas de périodes d'hospitalisation ou de maintien à domicile, les enseignants de l'école veillent à assurer le suivi de la scolarité. Il peut comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

LA PROCEDURE

La demande de PAI est faite par la famille, ou par le directeur d'école, le chef d'établissement, toujours en accord et avec la participation de la famille :

- à partir des besoins thérapeutiques, précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée sous pli cacheté au médecin de l'institution ou désigné par la collectivité d'accueil,
- en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la PMI, ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Le PAI est rédigé par le médecin scolaire ou de PMI, puis signé par le directeur d'école ou le chef d'établissement et la famille, ainsi que par le représentant de la collectivité territoriale en tant que de besoin. De même, chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à le signer. L'infirmière scolaire apporte sa contribution en tant que de besoin.

Le médecin scolaire, veille au respect du secret professionnel et à la clarté des préconisations pour des non-professionnels de santé.

Ce PAI est actualisé si nécessaire à la demande de la famille.

CE QUE PERMET LE PAI

Le PAI facilite l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent malade à l'école. Il précise le rôle de chacun dans le cadre de ses compétences. Pour ce faire, il appartient au médecin de l'éducation nationale de bien expliquer à tous la prescription et les gestes nécessaires. Dans certains cas, les soins et/ou les médicaments sont nécessaires à l'élève porteur de maladie chronique et/ou allergique. Les enseignants sont alors sollicités pour dispenser certains soins ou réaliser les gestes nécessaires en cas d'urgence. Le PAI prévoit éventuellement la mise en place d'un régime alimentaire et de connaître l'attitude à adopter lorsque l'enfant présente des manifestations allergiques.

Il permet enfin la mise en place d'aménagements spécifiques dans la classe et en ce qui concerne la vie scolaire. Il convient de tenir compte de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, des classes transplantées, des déplacements scolaires, de l'adaptation du mobilier...

À SAVOIR :

Le PAI ne permet pas de :

- réaliser des gestes de soins outrepassant les compétences de personnels non soignants (par exemple interpréter des résultats d'analyse) ;
- envisager l'administration d'un traitement autre que par la voie inhalée, orale ou par auto-injection ;
- se substituer à la responsabilité de la famille.

La décision de révéler des informations couvertes par le secret « médical » appartient à la famille. Il importe de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle aux personnels des établissements scolaires.

Selon la nature du trouble de santé, il appartient au médecin prescripteur d'adresser au médecin de la collectivité, avec l'autorisation des parents :

- L'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer : nom, doses et horaires ;
- Les demandes d'aménagements spécifiques qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité ;

- La prescription ou non d'un régime alimentaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le PAI est défini à l'article D. 351-9 du code de l'éducation, circulaire MENE2104832C du 10 02 2021 (MENJ-DGESCO C2-CT) : Projet d'accueil individualisé pour raison de santé
- Document unique national disponible en format numérique sur eduscol :
<https://www.education.gouv.fr/l-accueil-des-eleves-besoins-specifiques-la-mise-en-place-d-un-projet-d-accueil-individualise-6695>
 - Fiches spécifiques à certaines pathologies (partie 3) disponibles pour la partie 3 du document, validées par les sociétés savantes de pédiatrie
 - Des documents de liaison disponibles pour les médecins

PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION (PPS)

LES ELEVES CONCERNES

Le PPS concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans l'article 2 de la loi de 2005 : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » et pour lesquels la MDPH s'est prononcée sur la situation de handicap.

LES OBJECTIFS DU PPS

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) prend la forme d'un document écrit national. Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (article L-112-2 du CE).

C'est la feuille de route du parcours de scolarisation de l'enfant en situation de handicap. Il « détermine et coordonne » les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève.

C'est un outil de suivi qui court sur la totalité du parcours de scolarisation et fait l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Il est révisable au moins à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

LA PROCEDURE

C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir du formulaire Cerfa afin de faire part de ses demandes et souhaits relatifs au parcours de formation de son enfant.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE), qui regroupe les différents professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, procède à l'évaluation de la situation de l'élève grâce au Geva-Sco première demande. Cette EPE élabore ensuite le PPS puis le transmet à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La CDAPH prend les décisions relatives au parcours de formation sur la base du projet personnalisé de scolarisation. Elle statue sur l'orientation des élèves : orientation en Clis, Ulis, ESMS et l'accompagnement...

CE QUE PERMET LE PPS

Le PPS précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires et favorise la cohérence des actions. Il permet à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de prendre les décisions relatives à la scolarisation en matière d'orientation (Ulis, IME, Sessad...), de matériel pédagogique adapté et d'aide humaine. Il comporte les préconisations utiles à la mise en œuvre de ce projet.

À SAVOIR :

L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il assure le suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence.

Interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé, il assure auprès d'eux une mission essentielle d'accueil et d'information.

C'est l'enseignant référent qui réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS). Il rédige les comptes rendus des réunions de ces équipes sous forme du Geva-Sco et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent.

Le Geva-Sco est un outil normalisé qui permet de collecter des informations sur l'élève, nécessaires à l'évaluation de ses besoins. Il est transmis à l'EPE par l'enseignant référent.

Deux documents Geva-Sco :

- le Geva-Sco première demande concerne les élèves qui n'ont pas encore de PPS, il est renseigné par les équipes éducatives au sein de l'établissement scolaire.
- le Geva-Sco réexamen concerne les élèves qui ont déjà un PPS, il est renseigné lors des équipes de suivi de la scolarisation réunies par l'enseignant référent.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PPS est défini à l'article D. 351-5 du code de l'éducation

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAP) (voir modèle annexe 6)

LES ELEVES CONCERNES

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

LES OBJECTIFS DU PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé est un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est rédigé sur la base d'un modèle national. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

C'est un document écrit qui vise à répondre aux difficultés scolaires de l'élève ;

C'est un outil de suivi, organisé en fonction des cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

LA PROCEDURE

- Proposition : il peut être proposé par le conseil des maîtres ou le conseil de classe. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.
-
- Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.
Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages.
- Élaboration : le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.
- Mise en œuvre et suivi : la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordination.

CE QUE PERMET LE PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature exclusivement pédagogique. Il permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.

À SAVOIR :

Le PAP se substitue au « PAI dys » ou à tout document de prise en charge des élèves relevant de troubles des apprentissages.

Le plan d'accompagnement personnalisé ne peut pas comporter de décisions qui relèvent de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), notamment l'orientation en dispositif collectif, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté ou l'aide humaine. Le PAP ne permet donc pas de déroger au droit commun.

L'enseignant référent n'assure pas le suivi de la mise en œuvre du PAP.

Si précédemment un PPRE était rédigé mais que la difficulté perdure, le PAP remplace le PPRE.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PAP est défini à l'article D. 311-13 du code de l'éducation

PLAN PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE (PPRE)

LES ELEVES CONCERNES

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

LES OBJECTIFS DU PPRE

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par son ou ses enseignants, aux aides spécialisées ou complémentaires.

LA PROCEDURE

Le PPRE est mis en place par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques. Le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences précises, sur proposition des équipes enseignantes qui ont établi préalablement un bilan précis et personnalisé des besoins de l'élève.

Les actions conduites sont :

- élaborées par l'équipe pédagogique ;
- formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions, les échéances et les modalités d'évaluation ;
- discutées avec les représentants légaux ;
- présentées à l'élève ;
- mises en œuvre prioritairement par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe.

Des enseignants spécialisés du Rased ou, le cas échéant, les professeurs en UPE2A, peuvent apporter leur concours à la mise en œuvre du PPRE.

Au collège ou au lycée, le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE après concertation de l'équipe.

CE QUE PERMET LE PPRE

Le PPRE organise l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle afin de lui permettre de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans ses apprentissages. Il vise à renforcer la cohérence entre les actions entreprises pour aider l'élève afin d'en optimiser l'effet. Ce n'est donc pas en soi un dispositif.

À SAVOIR :

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.



ANNEXE 6 : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ²

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L311-7 et D. 311-13

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :

- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

² Modèle du document de suivi du PAP à télécharger sur le site <https://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>

ADAPTATIONS ET AMENAGEMENTS A METTRE EN PLACE EN FONCTION DES BESOINS DE L'ELEVE – MATERNELLE

Conduite de classe : liste des points d'attention

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Visibilité et clarté des affichages
Mise à disposition d'outils individuels et adaptés
Aides visuelles pour la gestion du temps
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Réalisation des tâches et aménagement des supports dans les différentes activités

Aider à la compréhension des consignes et des informations (reformulation, ...)
Décomposer les consignes et informations complexes (Utiliser de préférence des consignes simples)
Adapter et aménager les supports
Faciliter la préhension
Finaliser et faire évoluer le plan de travail et les aménagements avec l'enfant
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Aider l'élève dans la classe

Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes...)
Mettre en place des dispositifs de coopération entre élèves
Prendre en compte les contraintes associées : fatigue, lenteur, surcharge...(accepter de différer le travail)
Utiliser différents canaux dans les différentes activités (expression, psychomotricité ...)
Aménagements mis en place :
PS :
MS :
GS :

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :

BILAN DES AIDES APPORTEES EN MATERNELLE :

- Aménagements n'ayant pas atteints les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

ADAPTATIONS ET AMENAGEMENTS A METTRE EN PLACE EN FONCTION DES BESOINS DE L'ELEVE – ELEMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Adaptations transversales :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					
Utiliser un code couleur par matière					
Privilégier l'agenda au cahier de textes					
Vérifier que l'agenda soit lisiblement renseigné					
Agrandir les formats des supports écrits (A 3)					
Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)					
Fournir des photocopies pour privilégier l'apprentissage et le sens donné					
Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux					
Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle ...)					
Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques					
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique					
Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation de la part de l'enseignant					
Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes					
Enoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin					
Proposer des activités qui pourront être achevées avec succès, qui valoriseront l'élève					
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines					
Utilisation de l'informatique :					
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette					
Permettre l'utilisation d'une clef USB					
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique					
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions					

Evaluations :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Accorder un temps majoré					
Donner les consignes à l'oral					
Adapter la situation, les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit : - proposer des QCM ; - proposer des schémas à légender ; - proposer des exercices à trous, à cocher, à relier					
Autoriser différents supports (tables de calcul, fiches chronologiques, fiches mémoire)					
Privilégier les évaluations sur le mode oral					
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation					
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures...					
Evaluer les progrès pour encourager les réussites					

Leçons :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Proposer l'apprentissage des mots clés uniquement					
Fournir une fiche « mémoire » (dessins, symboles...)					

Lecture / langage oral :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance					
Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, ...)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises.					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Mathématiques :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les contrôles					
Privilégier la présentation des calculs en ligne					
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)					
Admettre que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes					
Ne pas sanctionner les tracés en géométrie					
Laisser compter sur les doigts					
Utiliser la manipulation (pliages, objets 3D...)					
Travailler sur les « qui...qui » (qui est perpendiculaire à...et qui passe...) et les syllogismes					
Colorier les différentes colonnes des tableaux à double entrée (en utilisant des couleurs différentes)					
Favoriser, autoriser la résolution des problèmes avec recours à la schématisation					

Pratique d'une langue vivante étrangère :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères					
Travailler la prononciation des sons même exagérément					
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire.					
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes.					
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases					
Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases					

Autres aménagements et adaptations :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du directeur d'école :

BILAN DES AIDES APPORTEES AU PRIMAIRE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

ENTREE AU COLLEGE

Liaison Primaire-Collège

(à remplir par l'enseignant de l'école en lien avec un enseignant du collège) :

ADAPTATIONS ET AMENAGEMENTS A METTRE EN PLACE EN FONCTION DES BESOINS DE L'ELEVE - COLLEGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D.351-27 à D.351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Pour toutes les disciplines :	6ème	5ème	4ème	3ème
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiee)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes...)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,...)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
Utilisation de l'informatique :				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				
Evaluations :	6ème	5ème	4ème	3ème
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas ...)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits.				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				
Devoirs :	6ème	5ème	4ème	3ème
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				

Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				
---	--	--	--	--

Français :	6	5	4	3
Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions ...)				
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques				
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio				
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases				

Mathématiques:	6ème	5ème	4ème	3ème
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes...)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Langues vivantes :	6ème	5ème	4ème	3ème
Evaluer plutôt à l'oral				
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension				
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes				

Histoire / géographie :	6ème	5ème	4ème	3ème
Utiliser les affiches et chronologies dans la salle				
Surligner les mots-clés ou nouveaux				
Autoriser la lecture de documents avec un guide de lecture ou un cache...				
Agrandir les cartes, mettre des couleurs				

Arts plastiques :	6ème	5ème	4ème	3ème
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales				
Utiliser et valoriser les compétences spatiales (réalisations en 3D)				

Education physique et sportive :	6ème	5ème	4ème	3ème
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues				
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)				
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs				
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs				
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets				

Autres aménagements et adaptations :

	6ème	5ème	4ème	3ème

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

BILAN DES AIDES APPORTEES AU COLLEGE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :

ENTREE AU LYCEE

Liaison Collège-Lycée (à remplir par le Professeur Principal en lien avec un professeur du lycée) : Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève - LYCEE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D.351-27 à D.351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Pour toutes les disciplines :	2nde	1ère	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limitier la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes...)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple.			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,...)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
Utilisation de l'informatique :			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clef USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			
Evaluations :	2nde	1ère	Tle
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			
Devoirs :	2nde	1ère	Tle
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			
Français :	2nde	1ère	Tle
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			
Mathématiques :	2nd	1ère	Tle
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes ...)			

Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

Langues vivantes :	2nde	1ère	Tle
Evaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

Histoire / géographie :	2nde	1ère	Tle
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

Expression artistique :	2nd	1ère	Tle
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

Education physique et sportive :	2nde	1ère	Tle
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :	2nde	1ère	Tle

Autres aménagements et adaptations :	2nde	1ère	Tle

--	--	--	--

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

BILAN DES AIDES APPORTEES AU LYCEE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :

ANNEXE 7 : PROJET DE PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE (PPRE)

NOM DE L'ECOLE/L'ETABLISSEMENT :

CLASSE :

1-IDENTIFICATION DE L'ELEVE :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Coordonnées des responsables légaux		
Parents : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Parents : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Autre responsable légal :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tel :	Tel :	Tel :
Courriel :	Courriel :	Courriel :

Historique scolaire depuis le cycle 1					
Classe	Année	Ecole	PPRE	APC	Stage de réussite

2 – IDENTIFICATION DES BESOINS DE L'ELEVE

	LES REUSSITES DE L'ELEVE	LES DIFFICULTES DE L'ELEVE
Description des activités concernées		
Description des compétences concernées		
Attitude face au travail		
Comportement à l'égard des pairs, des adultes et de lui-même		

3 – ENTRETIEN AVEC L'ÉLÈVE ET LA FAMILLE

	Éléments apportés par l'élève	Éléments apportés par la famille
Intérêts et réussites		
Difficultés identifiées		
Les points à améliorer		
Les aides pour réussir		

4- ANALYSE DES DIFFICULTES - PRESENTATION ET SUIVI DES ADAPTATIONS

Objectifs et compétences à travailler en priorité

ACTIONS MISES EN ŒUVRE	MODALITES	DATE ET DUREE DE MISE EN PLACE	DATES ET MODES D'EVALUATION	BILAN DATE
DANS LA CLASSE				
DANS L'ECOLE				
AVEC LE RASED				
A LA MAISON				
AUTRES AIDES				

Proposé le :

Date du prochain bilan :

Signatures		
Parents	Enseignant	Directeur

ANNEXE 8 : DES EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS EDUCATIVES (A CONSTRUIRE)

EMPLOI DU TEMPS ADAPTE

CONTRAT DE COMPORTEMENT

FICHE D'AUTO-EVALUATION DU COMPORTEMENT A L'ECOLE

ANNEXE 9 : LES DIFFERENTES PHASES D'UNE CRISE

1- Manifestation de l'anxiété (agitation)

L'enseignant gagne à rester calme, à garder une relation empreinte de respect (quel que soit l'âge de l'élève) et à mettre des mots sur ce qui se passe : « on dirait que ça ne va pas... » « si je comprends ce que t'a dit M.... te met en colère... » « Tu n'aimes pas quand on arrête cette activité que tu aimes bien »... Reformuler les propos de l'élève, être conscient des messages non verbaux.

La proximité bienveillante est également un moyen souvent efficace de contenir la tension qui monte, tout en respectant l'espace personnel de l'élève.

La posture est importante pour que l'élève ne sente pas une attitude dominante ou menaçante.

2- Le développement (attitude défensive envers l'entourage)

- Adopter une attitude directe, calme et parler en phrases courtes
- Eviter d'insister sur l'agressivité de l'élève
- Offrir des alternatives acceptables et lui laisser un temps raisonnable (sans répéter) pour choisir
- Sécuriser l'environnement ; appliquer le protocole en cas de crise

En ayant repéré les signes précurseurs de la crise, il est fréquemment possible de ne pas dépasser la phase 1 ou 2, de réduire l'agitation avant d'atteindre la phase 3.

3- La désorganisation (comportement d'agression physique contre l'adulte, les pairs ou lui-même)

- Assurer la sécurité du groupe et de l'élève
- Parler calmement à l'élève de manière non autoritaire jusqu'à l'arrivée de l'adulte qui est le référent en cas de crise
- Le référent demande à l'élève de le suivre dans un autre lieu, à l'écart

4- La décompression (la décharge d'agressivité est passée, c'est un retour au calme progressif)

- L'élève reprend peu à peu contact avec la réalité et regrette généralement son comportement
- L'enseignant a également besoin d'un temps de décompression ; il est important que l'équipe en tienne compte. La crise de l'élève a un effet émotionnel fort, pas anodin, sur l'enseignant(e) ; lui (elle) aussi a besoin d'un temps de récupération.

5- La récupération (décrire, exprimer, évaluer, réparer, assumer)

C'est le temps pour un retour sur ce qui s'est passé, sur ce que l'élève a ressenti.

Cette phase est très importante car elle permet une relecture de l'évènement et offre à l'élève la possibilité de réparer le tort qu'il a pu faire. Elle permet de mettre en place une relation d'aide qui peut prévenir une nouvelle crise.

- S'assurer que l'élève a retrouvé son calme et est en mesure de discuter.
- Décrire ce qui s'est passé, comment il a réagi, sans vouloir ni reprocher, ni expliquer ; permettre à l'élève de raconter.
- Exprimer ce qu'il ressentait juste avant et pendant la crise et les objectifs qu'il recherchait.
- Évaluer si ces objectifs ont été atteints. Rechercher avec l'élève d'autres moyens plus adaptés pour atteindre ces objectifs et voir comment il pourrait les utiliser la prochaine fois pour éviter une nouvelle crise.
- Réparer les dégâts éventuels, soit d'ordre matériel, soit auprès des autres élèves. Il est bien question de réparation et non de punition.
- Assumer les conséquences de ce comportement inacceptable. L'enseignant(e) rappelle à l'élève les conséquences prévues pour ce comportement et les met en œuvre.

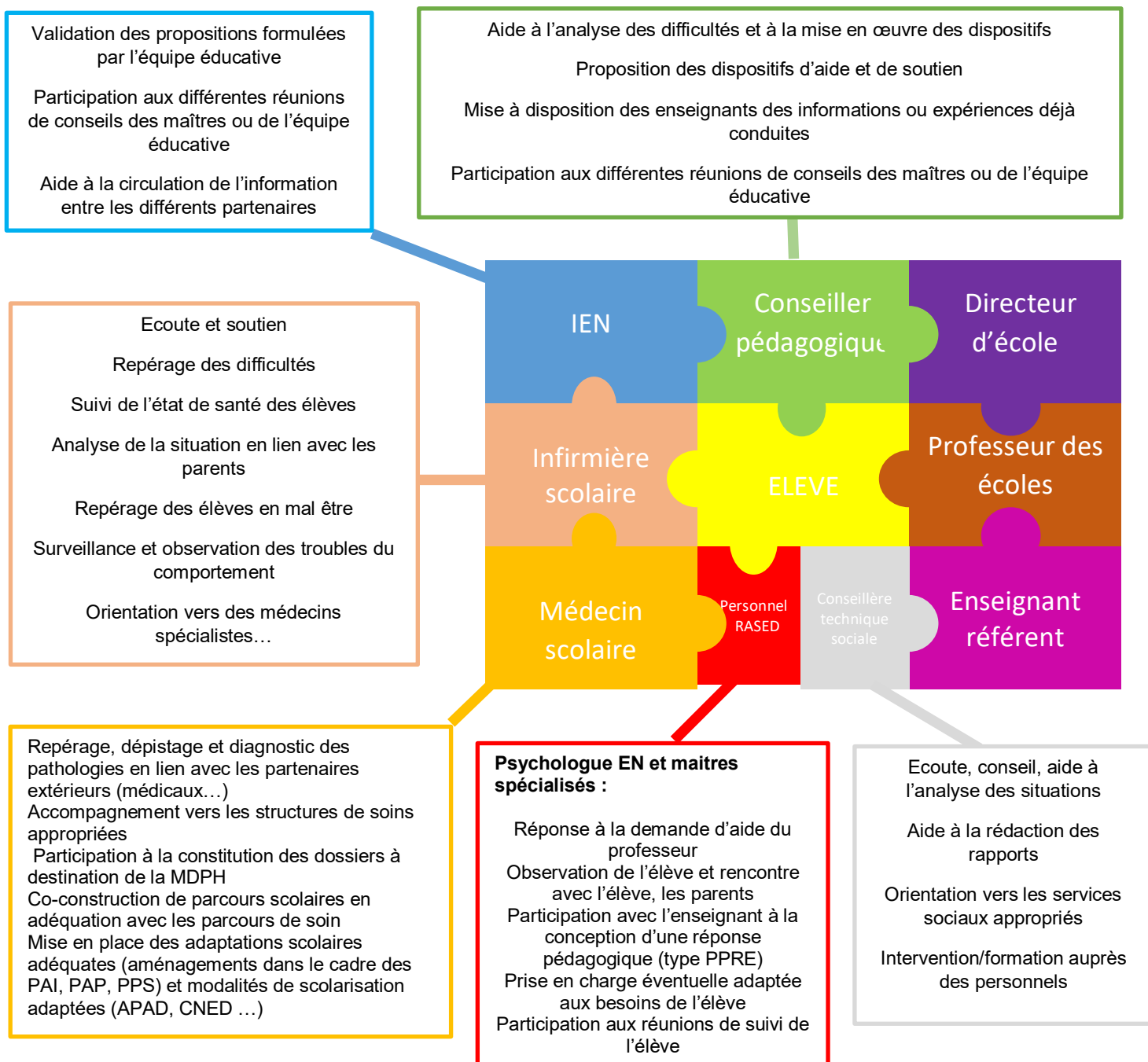
Les autres élèves ont également besoin de mettre des mots sur ce qui s'est passé, sur ce qu'ils ont ressenti. Pour les plus jeunes, le support d'un album peut être intéressant.

Il est important d'informer les parents de l'enfant, sans culpabiliser

Rédiger un rapport d'incident sur la base des faits observés

ANNEXE 10 : PROTOCOLE DE GESTION DE CRISE (A CONSTRUIRE)

ANNEXE 11 : PERSONNES RESSOURCES ET CHAMPS DE COMPETENCES – PREMIER DEGRE



ANNEXE 12 : PROTOCOLE ACADEMIQUE EN CAS D'AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE DANS LE PREMIER DEGRE



PROTOCOLE ACADEMIQUE EN CAS D'AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE DANS LE PREMIER DEGRE

Ce protocole académique a pour objet :

- D'aider les IEN à accompagner au mieux un personnel victime de violence verbale et/ou physique
- D'informer tous les personnels des différentes étapes à suivre dans ce cadre et du rôle de chacun

A FAIRE IMMEDIATEMENT PAR LA VICTIME OU SES COLLEGUES

- Informer le directeur ou ses collègues
- Si blessure, appliquer le protocole d'urgence en appelant le 15 pour avis médical.
- Appeler le 17 en cas d'agression physique ou menace physique pour sécuriser l'école
- Fermer l'école à clé si besoin.
- Alerter le maire et la police municipale ou la gendarmerie si besoin (directeur ou collègue)
- Alerter l'IEN sur téléphone portable (directeur ou collègue), si pas de réponse téléphoner au secrétariat de l'IEN

A FAIRE DANS UN DEUXIEME TEMPS par l'agent agressé

Proposer un accompagnement physique de l'agent pour chacune de ces étapes (collègue, IEN). Ne pas laisser l'agent seul quitter l'école en état de faiblesse.

- Aller jusqu'au poste de police/gendarmerie le plus proche pour un dépôt de plainte³ si tel est son souhait. Informer l'IEN de ce dépôt de plainte.
- Faire établir par un médecin (soit médecin traitant de l'agressé soit service d'urgence) un certificat médical initial d'accident du travail si besoin en prenant en compte les impacts physiques et psychologiques.

³ La plainte permet de demander des sanctions pénales (prison, amende...) contre l'auteur des faits. Seul l'agent agressé peut porter plainte, l'administration ne peut que faire un signalement au procureur.

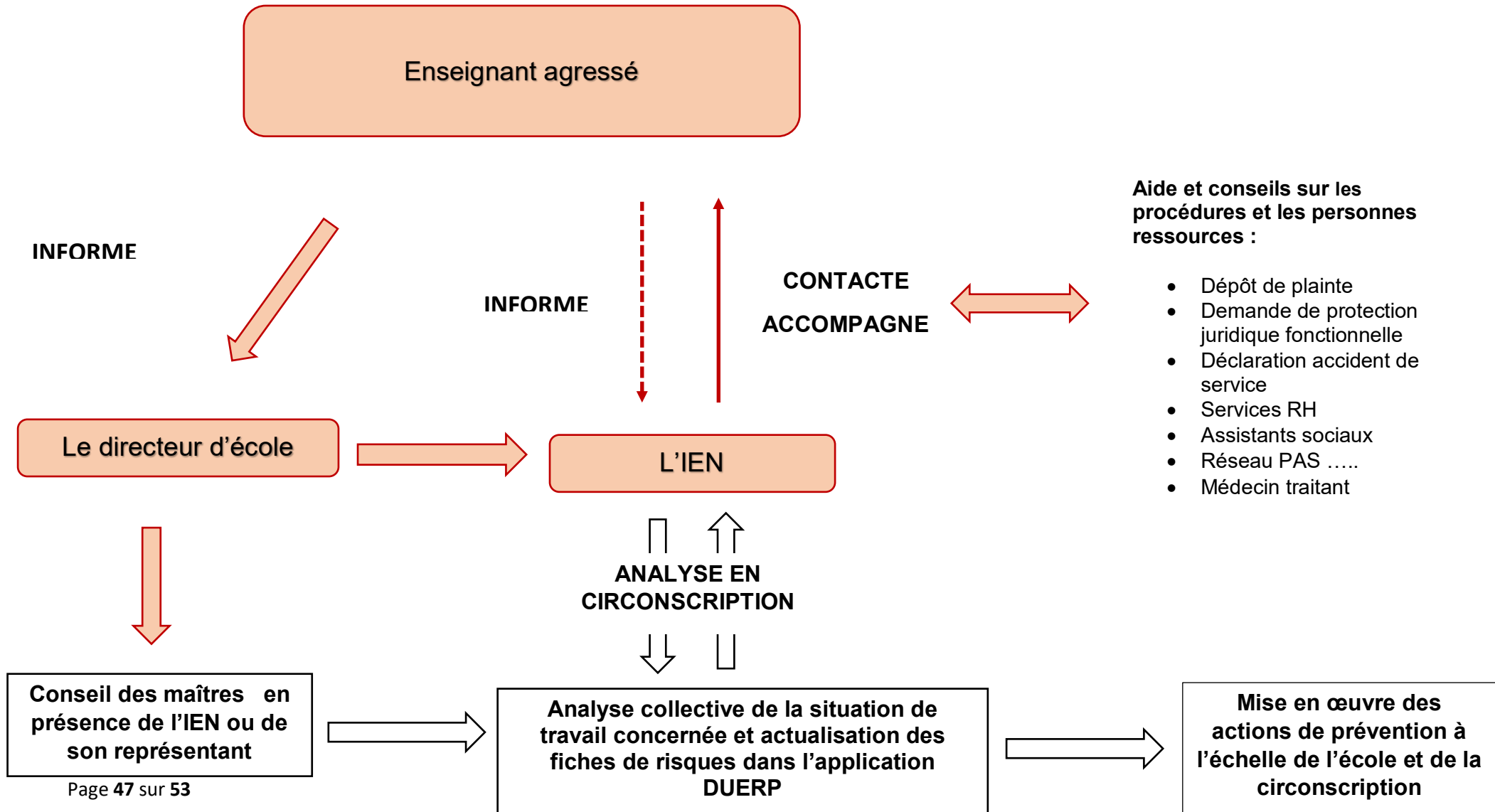
- Faire une déclaration d'accident de service (mon intranet académique catégorie Ressources humaines - Santé au travail <https://espace-intranet.ac-caen.fr/wp/ressources-humaines/sante-au-travail/>) à transmettre à l'IEN
- Remplir le registre Santé et Sécurité au Travail (intranet académique rubrique santé et sécurité au travail https://extranet.ac-caen.fr/sante_securite/registre/tableau_de_bord1.php) ou le registre papier de Danger Grave et Imminent de l'école si l'agent estime avoir un motif raisonnable de penser qu'il est exposé à un danger menaçant sa vie ou sa santé.
- Prendre rendez-vous directement avec l'assistant social des personnels ou le psychologue du réseau PAS (sans passer par l'IEN). Si besoin, consulter de nouveau son médecin référent qui sera en mesure d'évaluer les risques éventuels suite à l'agression.
- Demander, si besoin, la protection fonctionnelle⁴ et l'assistance juridique au Recteur sous couvert de l'IEN (services juridiques du rectorat DAJ-juridique@ac-caen.fr 02 31 30 15 08). Un dépôt de plainte n'est pas obligatoire pour y avoir droit.

DANS UN TROISIEME TEMPS en collectif

- Débriefing en conseil des maîtres en présence de l'IEN ou de son représentant (Assistant de prévention de circonscription à privilégier). Le cas échéant, un retour d'expérience peut être réalisé avec l'équipe académique d'accompagnement en lien avec la DSDEN.
- Actualiser les fiches de risques de l'application en analysant la situation de travail concernée :
 - Evaluer la gravité et la fréquence d'exposition
 - Identifier les ressources existantes
 - Construire d'autres pistes d'actions de prévention (protocole...)

⁴ L'administration doit protéger ses agents, titulaires ou non, contre les violences, injures ou diffamations dont ils peuvent être victimes à l'occasion ou en raison de leur fonction. L'article 11 du statut général des fonctionnaires prévoit que « La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté »

PROTOCOLE A SUIVRE EN CAS D'AGRESSION D'UN ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRE



Sources :

- Scolariser un élève handicapé mental et psychique, B. Hégron
- Ouvrage collectif "Les troubles du comportement à l'école » /s la direction de L Massé, N Desbiens, C Lanaris
- La peur d'enseigner, S. Boimare
- Article de Claire Beaumont sur les troubles du comportement

Sources :








https://fr.wikiversity.org/wiki/Troubles_du_comportement-Exemple_de_tableau_des_engagements#firstHeading

Objectifs

- Améliorer le comportement de tous les élèves, en particulier les élèves avec des troubles du comportement ;
- Valoriser les bonnes attitudes ;
- Permettre à l'élève de réparer ses erreurs.

Introduction

Le tableau des engagements est un outil permettant de canaliser les élèves de la classe, notamment ceux ayant des troubles du comportement, et de les aider à améliorer un point particulier de leur comportement. L'outil lui-même ne suffit pas. Sa construction et la façon dont il est mis en place dans la classe sont très importantes.

		Tableau des engagements									
code couleur											
prénom	point à améliorer	Activités		travail d'intérêt général pour la classe ou l'école (ranger la bibliothèque, tailler les crayons de couleur de la classe, passer le balai après l'activité art plastique...)		je peux prendre un livre/album et le lire à ma place	je peux utiliser les fiches "apprendre à dessiner"	je peux prendre un livre/album et le lire dans le coin VIP	je peux jouer à certains jeux de sociétés (les définir)	je peux utiliser les instruments de loisirs créatifs	je peux utiliser l'ordinateur
		je dois ...	je dois attendre les pauses pour aller boire (récréation, midi).								
	Je dois attendre que la maîtresse m'interroge pour prendre la parole.										
	Je ne dois pas me balancer sur ma chaise.										
	Je dois arrêter d'insulter mes camarades.										
	Je ne dois pas discuter avec mon voisin.										
	Je ne dois pas jouer aux avions avec mes stylos.										
	Je dois prendre la correction de mes exercices.										
	Je dois prévenir la maîtresse quand j'ai un problème plutôt que de taper mes camarades.										
	auteur : Virginie Ventana										

Préface de Bruno Egron

De tous les élèves en situation de handicap, ou non, qu'accueille l'École, ceux qui présentent des troubles du comportement posent sans aucun doute le plus de difficultés aux enseignants, à la fois par leur nombre, et par la singularité de leurs troubles qui mettent en cause le contrat didactique à la base des relations élève-enseignant.

Si on souhaite pour eux une future insertion professionnelle et sociale satisfaisante, laisser l'accompagnement de ces enfants aux thérapeutes et/ou aux services sociaux n'est plus, à l'heure de la société inclusive, le choix de prise en charge pertinent. L'École reste le meilleur endroit pour leur donner toutes leurs chances, parce qu'elle permet le maintien d'un cadre structurant, leur offre des fonctionnements modélisant, propose une ouverture culturelle et des savoirs qui leur permettront de trouver réponses aux questionnements qui les traversent et les perturbent ... à la condition que cette École les accueille avec bienveillance et sache adapter son cadre et ses pratiques à leurs besoins.

La recherche et les propositions pédagogiques sur le sujet sont récentes en France. Nombreux sont les enseignants qui cherchent des réponses ou des pistes pour faire face à ces défis pédagogiques. Beaucoup d'enseignants ont expérimenté et éprouvé au sein de leur classe ou de leur établissement des cadres de vie et de travail, des attitudes, des démarches, des outils ... qui donnent du résultat, dans le sens où ils ont permis à leurs élèves, tous les élèves, d'apprendre dans un climat de classe apaisé, de gérer leurs émotions et leurs relations, de comprendre et accepter des interdits ou des refus, de se réconcilier avec les apprentissages, de restaurer un sentiment de compétence, etc...

Il était nécessaire de mettre en relation ceux qui possèdent des éléments de réponses, et ceux qui cherchent, dans une présentation des dispositifs mais aussi dans des échanges dialectiques, car nous savons que la seule présentation d'une expérience ou d'un savoir-faire est insuffisante pour transférer des pratiques.

AccessiProf et le CNED vous proposent cette mallette pédagogique incluse dans une plateforme de formation et d'échanges plus vaste. Les contributions actuellement déposées devraient déjà répondre à beaucoup d'interrogations. Elles s'étofferont au fur et à mesure des dépôts et cette mallette devrait devenir, nous le souhaitons, un site de référence pour les enseignants dans les prochaines années.

Les enseignants qui souhaiteront mettre en place les conseils proposés verront qu'au-delà des seuls élèves avec troubles du comportement, ils profiteront à l'ensemble des élèves de leurs classes, et contribueront à la création de L'École bienveillante, adaptable et inclusive que tous souhaitent^[1].

1.

Bruno Egron IEN ASH honoraire Ancien formateur INS-HEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements spécialisés) Ancien formateur associé ESENI est important de faire la différence entre les problèmes de comportement et les troubles du comportement.

PROBLEME DE COMPORTEMENT

Un élève ayant des problèmes de comportement va perturber la classe. Par exemple, il se fait remarquer en bavardant et en rigolant fortement. Il va parfois s'opposer à l'adulte et peut devenir impoli. Il ne respecte pas ses camarades et se trouve souvent en conflit avec eux. Il ne respecte pas le matériel... **Cependant, face à un rappel à la règle ou la loi ou à des sanctions, il va être capable de se raisonner et de se calmer.** Parfois, il aura besoin d'être suivi par le maître G au sein du RASED afin d'apaiser son attitude. Si vous mettez en place les dispositifs proposés dans cette mallette et que son comportement s'améliore nettement, c'est qu'il s'agissait probablement de problèmes de comportement et non de troubles. Les problèmes de comportement peuvent être **occasionnels, à un moment dans l'année en particulier** (non inscrit dans la durée). Cela peut être dû à un passage difficile, quelque chose l'ayant perturbé dans sa vie, le besoin de tester les limites de l'adulte, une mauvaise fréquentation...

TROUBLES DU COMPORTEMENT

Les troubles du comportement sont différents du problème de comportement. Il s'agit d'un handicap qui empêche l'élève de vivre sa scolarité normalement. Cela nécessite une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique. Ce sont des enfants *"qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé..."*^[1]

Les manifestations dans la classe sont **fréquentes, inscrites dans une durée**, avec des **réactions excessives** et ne répondent pas aux usages éducatifs et pédagogiques courants. Contrairement à l'élève ayant des problèmes de comportement, le rappel aux règles ou les sanctions éducatives ne fonctionneront que rarement.

Il peut avoir des comportements :

- Agressifs : violence verbale, physique envers les autres et lui-même (auto-mutilation : l'enfant essaie de se faire mal)
- Provocation, opposition : il ne respecte pas l'autorité, les règles et les droits des autres car il ne supporte pas la frustration.
- Instables : problème d'attention, de concentration, de mémorisation, agitation, impulsivité, réactions émotionnelles inappropriées, hyperactivité ...

A cela peuvent s'ajouter les mensonges, les vols, la fugue, l'absentéisme, des comportements le mettant en danger, l'échec scolaire...

Mais il y a aussi des enfants inhibés, qui ne parlent pas, qui se renferment sur eux-mêmes, qui, à première vue, ne perturbent pas la classe, mais qui auront des réactions inappropriées et disproportionnées révélant une souffrance, une sensibilité à fleur de peau.

Le rapport au temps est compliqué. Il est difficile pour lui de se projeter si on ne lui apporte pas de repères. Il supporte mal le passage d'une matière à une autre, les moments de flottement... et a un comportement inadapté sur ces différents temps.

Pour repérer s'il s'agit d'un trouble du comportement plutôt qu'un problème de comportement, lorsque vous voyez apparaître les premiers soucis dans la classe, il faut analyser les comportements de l'enfant en début d'année à l'aide de [grilles d'analyses](#). Ensuite, vous devez mettre en place les différents dispositifs présentés dans la mallette ainsi que rencontrer les [parents](#) et engager des solutions d'un point de vue [institutionnel](#) (RASED, équipe éducative, réunion d'équipe...). Enfin, environ 2 à 3 mois plus tard, il faudra analyser de nouveau les comportements de l'enfant avec la même grille afin de voir son évolution. Si trop de comportements restent inchangés, il est fort probable que vous ayez un élève présentant des troubles du comportement dans votre classe. Dans ce cas, il faudra envisager de se concerter avec le directeur, les parents, et les membres du RASED pour discuter d'un [PPS](#) afin d'envisager une reconnaissance de handicap. Cela permettra une orientation ou une adaptation scolaire en milieu ordinaire grâce à un AVS, un suivi par le SESSAD...

Comprendre les troubles du comportement

Il est important de comprendre que ces enfants présentent un handicap venant perturber les relations sociales et les empêchant d'avoir accès aux apprentissages alors qu'ils peuvent avoir un fort potentiel intellectuel. Il n'y a qu'une prise en charge personnalisée et des actions combinées qui leur permettront de progresser, de développer leur personnalité, de rétablir une connexion avec leur environnement et de créer des liens sociaux adaptés.

Les troubles du comportement sont un symptôme. Il faut en comprendre l'origine pour aider l'enfant et trouver la réponse la mieux adaptée. En effet, chaque cas est différent. Il n'y a pas de recettes miracles, il n'y a pas une solution prête à l'emploi, c'est pourquoi il est important de comprendre et d'analyser les comportements de l'élève.

Que signifient ses attitudes ? Qu'est-ce qui se cache derrière ces comportements ? Quel type de souffrance ? Est-il angoissé ? frustré ? déprimé ? Est-il dans le délire ?

Les troubles du comportement relèvent de plusieurs problématiques :

- Ils peuvent provenir de difficultés psychologiques qui vont perturber la scolarisation et la socialisation. Elles s'expriment au travers de comportements inadaptés : extériorisation ou inhibition.
- Ils peuvent provenir de difficultés relevant d'un haut potentiel intellectuel, d'un TDA/H (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité)...
- Ils peuvent aussi provenir d'interactions entre les difficultés personnelles de l'enfant (problème d'expression, difficultés scolaires, jugement biaisé de sa personne...) et son environnement (familial, amical, conditions de vie...).

Dans tous les cas, cela va engendrer une rupture sociale et scolaire.

Il est important de comprendre que les troubles du comportement sont un problème d'action. Cette action se fera souvent en réponse à des situations anxiogènes. L'enfant n'arrive pas à s'exprimer par une parole adaptée. **L'action va retranscrire sa pensée ou sa parole qui ne sont pas suffisamment développées chez lui.** Cela va l'empêcher d'avoir une attitude adaptée car il est incapable d'exprimer son problème verbalement. Sa réaction sera donc pulsionnelle. L'enfant n'a donc pas conscience de ses actes au moment d'une crise. Cependant, il est possible, après coup, de le reprendre. Il est même primordial de lui permettre

de prendre conscience de ses actions. Il est essentiel de lui donner les clés pour avoir un comportement adapté en lui permettant de mettre en mots ses réactions et ce qu'il ressent.

Afin d'analyser les troubles du comportement, il conviendra d'observer l'enfant. Cela permettra de comprendre les situations de crises, de les éviter et de lui permettre de progresser en lui offrant une aide pédagogique et éducative. Vous trouverez, dans la partie "outil" de cette mallette, un document permettant d'analyser le comportement de l'élève "perturbateur" (Des grilles d'analyse des comportements).